



323

247

Cimetière

245

246

Chemin de la Rouette

DP 99

607b
606b

606a
607a

A

764

limite du 15 octobre 2004

490.00
1

488.50
2

487.00
3

479.00

476.50

485.50
4

Chemin du Cimetière

367

244

474.50
5

734

527

II

242

DP 74

392

B

III

241

489.00
6

479.50

487.50
7

476.00

243

486.00
8

484.50
9

473.00
10

limite du 15 octobre 2004

237

Route de la Gare (RC 37d)

DP 63

98

COMMUNE DE GILLY

"VILLAGE SUD"

PLAN DE QUARTIER

Coordonnées moyennes 512'250 / 145'650

Numéro 1199

Date 07.06.2004
26.07.2006
CC 07.12.2006

PLAREL

LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité

le 24 janvier 2005

Syndic
A.-M. ROLAZ

Secrétaire
F. PELLET

Soumis à l'enquête publique

du 15 février 2005 au 17 mars 2005

du 11 août 2006 au 09 septembre 2006

Au nom de la Municipalité
Syndic

D. DUMARTHERAY

Secrétaire

F. PELLET

Adopté par le Conseil de la Commune

le 07 décembre 2006

Président
J.-M. DUFOUR

Secrétaire
V. GANZ

Approuvé préalablement par le Département
compétent du Canton de Vaud

Lausanne, le 16 février 2007

Le Chef du Département

Mis en vigueur le : 28 mars 2007

LEGENDE

	PERIMETRE DU PLAN DE QUARTIER
	AIRE DE CONSTRUCTION A (VILLAGE), n° d'identification
	AIRE DE CONSTRUCTION B (EXTENSION VILLAGE), n° d'identification
	AIRE DE DEGAGEMENT
	AIRE DE MOUVEMENT
	SECTEUR A USAGE COLLECTIF
	BATIMENT EXISTANT
	BATIMENT EXISTANT DEMOLI
	BATIMENT INTERESSANT (note 3 au recensement architectural)
	LIMITE DE PROPRIETE NOUVELLE
	LIMITE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTE RADIEE (plan du 15 octobre 2004)
	LIMITE DES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES ET DES DEPENDANCES DE PEU D'IMPORTANCE RADIEE (plan du 15 octobre 2004)
	LIMITE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLE
	LIMITE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTE MAINTENUE (plan du 15 octobre 2004)
	LIMITE DES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES ET DES DEPENDANCES DE PEU D'IMPORTANCE MAINTENUE (plan du 15 octobre 2004)
	ALTITUDE MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS
	ALTITUDE DU TERRAIN AMENAGE
	ORIENTATION DES FAITES DE TOITURES
	CHEMINEMENT PIETONNIER
	TROTTOIR
	VOIE D'ACCES VEHICULES SECONDAIRE (situation indicative)
	PLACE DE STATIONNEMENT A CIEL OUVERT (situation indicative)
	RAMPE D'ACCES AU GARAGE ENTERRE (situation indicative)
	PLANTATION EXISTANTE MAINTENUE
	PLANTATION EXISTANTE PROTEGEE (plan de classement communal des arbres)
	PLANTATION EXISTANTE SUPPRIMEE
	PLANTATION NOUVELLE (situation indicative)
	CANALISATIONS EXISTANTES, eaux claires / eaux usées (situation indicative)
	CANALISATIONS PROJETEES, eaux claires / eaux usées (situation indicative)